



## LA LETTRE

GROUPE UNION CENTRISTE - SÉNAT

ÉDITO

Mai 2020 - 23



Déclaration de politique générale du Premier Ministre

Après une longue période de confinement depuis le 17 mars dernier, nous devrions entrer dans une période moins contrainte pour chacun de nos concitoyens, même si cela ne doit pas relever du relâchement. Nous aurons tous à y veiller.

Au Sénat, j'ai voté la loi du 23 mars et les 2 projets de Loi de Finances Rectificative pour 2020, afin de donner au Gouvernement les moyens d'organiser la limitation de la propagation du virus dit Covid 19, et de mettre en place les moyens budgétaires pour accompagner les acteurs économiques et nos concitoyens les plus en difficulté. Cela donnera des comptes publics très dégradés en 2020, mais il était impératif d'éviter la faillite de beaucoup d'entreprises et de maintenir les ressources des français.

Nous préparons dès à présent un plan de relance car on voit bien, particulièrement dans le secteur touristique, très important dans le Finistère et nous permettant un très haut niveau de services à la population, qu'un retour à une situation d'activité normale demandera du temps.

Pour les élus, la situation est aussi très compliquée entre ceux qui avaient décidé de s'arrêter et qui sont contraints de gérer la situation de crise localement, ceux qui ont été élus le 15 mars et qui aspirent à exercer les responsabilités, et les 4779 communes qui attendent la date du prochain scrutin.

Je demeure à l'écoute et pour l'accompagnement de tous ceux qui souhaitent une aide ou un appui afin de passer cette période difficile.

Bien cordialement,

Michel CANÉVET

## MES PRIORITÉS

En ces temps où le déconfinement approche, je suis pleinement mobilisé à vos côtés pour le réussir. Cette infographie résume les informations dont nous disposons après l'intervention du Premier Ministre pour présenter le plan du déconfinement.

### Crise du Covid-19 : Quel déconfinement ?

#### CORONAVIRUS

#### DÉCONFINEMENT: LE PLAN DU GOUVERNEMENT

Le 7 mai, si évolution favorable de l'épidémie → début du **déconfinement**. Réévaluation fin mai. De **nouvelles mesures** entreront en vigueur le 2 juin.

	À partir du 11 mai 2020	Les conditions / Les conséquences
Crèches	Réouverture.	10 enfants maximum par groupe. Enfants des personnels soignants prioritaires.
Écoles maternelles et primaires, collèges.	Réouverture partielle et progressive et sur la base du volontariat des parents.	15 élèves par classe maximum. ■ 11 mai : réouverture des écoles. ■ 18 mai : 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> . Masques obligatoires dans les collèges.
Lycées	Pas de réouverture pour l'instant.	Une décision sera prise fin mai.
Enseignement supérieur	Pas de réouverture.	Les universités ne rouvriront qu'après l'été.
Entreprises	Réouverture autorisée.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Télétravail doit être maintenu au moins 3 semaines après le 11 mai.
Bars, cafés et restaurants	Réouverture non autorisée.	Une éventuelle réouverture le 2 juin sera annoncée fin mai.
Commerces, marchés	Réouverture autorisée (sauf grands centres commerciaux).	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Les marchés pourront rouvrir sauf si opposition du maire.
Chômage partiel	Les mesures actuelles maintenues jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin	
Transports en commun	RATP: 70% du trafic assuré*. 1 siège sur 2 condamné.	Port du masque obligatoire dans les bus, bus scolaires, métros, taxis et VTC.
Déplacements	Interdits au-delà de 100 km à partir du domicile.	Sauf si motif professionnel ou familial impérieux.
Sport	Interdit dans les lieux collectifs.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Sports professionnels : pas de reprise de la saison 2019 - 2020.
Cinémas, grandes salles de spectacles et grands musées.	Réouverture non autorisée.	Tous les grands rassemblements > à 5000 personnes interdits jusqu'en septembre.
Médiathèques et petits musées	Réouverture autorisée.	
Cultes	Pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin.	
Mariages, anniversaires, réunions de famille	Limités.	Tous les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.
Tests	700 000 tests virologiques par semaine.	Les personnes testées positives devront se confiner (chez elles ou à l'hôtel), leur entourage sera testé et isolé.
Masques	20 millions de masques grand public disponibles en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.	
Le suivi dans les départements	À partir de jeudi, une carte des départements sera publiée quotidiennement par la direction générale de la Santé.	

\*100% du trafic assuré sur les lignes 1 et 14 du métro. Sources: gouvernement, médias.

## Le déconfinement dans les écoles



Le Ministère de l'Education nationale a publié ses recommandations pour le retour en classes des élèves. Des guides précisent les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles et des établissements scolaires après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Ils sont destinés aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'Etat, aux directeurs d'école et aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

5 fondamentaux sont à retenir : Le maintien de la distanciation physique, l'application des gestes barrière, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, la formation, l'information et la communication.

## ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

### Loi de finances rectificative : Vue d'ensemble



La deuxième loi de finances rectificative pour faire face à la crise du Covid-19 a été définitivement adoptée le 23 avril 2020. A l'initiative du Sénat, la loi de finances pour 2020 a prévu du Sénat une augmentation de la dotation élue local de 28 millions d'euros pour faire face, dans les communes de moins de 500 habitants, à l'augmentation possible des indemnités des élus. Il était prévu de verser à toutes ces communes une compensation financière totale pour les communes de moins de 200 habitants et de 50% pour celles de moins de 500 habitants. Le montant de 28 millions ne suffisant pas, le gouvernement a décidé « en solo » d'introduire un critère pour limiter le nombre de bénéficiaires de cette dotation: les communes concernées dont le potentiel fiscal est inférieur au potentiel fiscal moyen départemental des communes de moins de 1000 habitants seraient exclues du dispositif.

Afin de faire respecter l'engagement initial du gouvernement devant le Sénat, nous avons, avec le groupe de l'Union Centriste, à l'initiative de Sophie Vermeillet, réussi à obtenir une rallonge de 8 millions d'euros permettant de supprimer la restriction évoquée ci dessus.

Durant les débats parlementaires, j'ai personnellement présenté quatre amendements qui n'ont pas été retenus, considérant que cela relevait plus du plan de relance à venir. Ils feront donc l'objet d'une nouvelle discussion lors du prochain projet de loi de finances rectificative.

Les deux premiers amendements portaient sur les modalités d'attribution du Fonds de compensation pour les taxes sur la valeur ajoutée (FCTVA),

Aujourd'hui le régime de droit commun pose comme principe le versement du FCTVA en N+2.

Compte tenu du contexte budgétaire tendu que connaissent déjà les collectivités territoriales du fait de la crise du covid-19, il était proposé de réduire ce délai d'un an, soit en N+1 soit dès l'année en cours.

Le troisième demandait que dans les six mois après le vote de la Loi de **Finances Rectificative**, le **Gouvernement remette au Parlement un rapport** sur les mesures spécifiques de soutien pour les collectivités territoriales, et notamment l'évolution et l'assouplissement des procédures relatives au Fonds de Compensation de la TVA.

Le dernier, enfin, visait à l'instauration d'une réduction, strictement proportionnée et limitée à six mois, de la taxe intérieure de consommation applicable au biodiesel (TICPE), ciblée sur les productions domestiques, afin d'éviter la déstabilisation de la filière du biodiesel.

Je reste pleinement mobilisé pour assurer le suivi de ces propositions lors des prochains projets de loi.

## Projet de loi d'urgence sanitaire : la responsabilité pénale des maires limitée

---



Le second projet de loi d'urgence sanitaire entend proroger l'état d'urgence sanitaire en l'adaptant aux objectifs du déconfinement. C'est pourquoi le Sénat a souhaité resserrer, pendant toute sa durée, le régime de responsabilité pénale de ceux qui prendront des décisions, et en tout premier lieu celui des élus.

Le dispositif retenu par le Sénat prévoit que nul ne pourrait voir sa responsabilité pénale engagée du fait d'avoir, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, soit exposé autrui à un risque de contamination par le Covid-19, soit causé ou contribué à causer une telle contamination. Feraient exception les cas où les faits auraient été commis intentionnellement, par imprudence ou négligence dans l'exercice des pouvoirs de police administrative spéciale attribués aux autorités de l'État au titre de l'état d'urgence sanitaire ou en en violation manifestement délibérée d'une mesure de police administrative prise à ce titre ou d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement.

Cette mesure a été largement adoptée au Sénat et l'unanimité des Sénateurs a rejeté les amendements de suppression du gouvernement.

--	--

## Soutien à la filière cidricole



Concerné par l'avenir de nos terroirs et afin de soutenir l'activité dans nos territoires, j'ai écrit un courrier de soutien à la filière cidricole au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ainsi qu'au Ministre de l'Economie et des Finances.

Comme vous le savez, cette filière, qui regroupe à la fois les transformateurs de pommes à cidre et les agriculteurs producteurs de fruits, subit de plein fouet la crise du Covid-19. Cela se traduit par une baisse des ventes, notamment pour les cidriers de petite taille très liés aux ventes en Cafés-Hôtels-Restaurants, de proximité et liées au tourisme.

A cette situation déjà dramatique s'ajoute à plus long terme la crainte d'une surproduction.

La réouverture des CHR et le retrait des arrêtés préfectoraux interdisant la vente d'alcool sont souhaités. Mais d'autres pistes doivent être envisagées : la distillation et la production d'alcool industriel, entant dans la composition des gels hydro-alcooliques, l'indemnisation de l'abandon d'une partie de la récolte, la méthanisation...

Les professionnels souhaitent également la réinscription, dans le cadre de l'OMC Fruits et Légumes, du cidre sur la liste des produits à base de fruits et légumes transformés.

Enfin, des mesures d'appui à la communication de crise sont demandées dans le cadre du budget de FranceAgriMer afin de soutenir une action de la filière

## Initiation à la santé



Dans le cadre des questions orales au Gouvernement, j'ai interrogé, le mardi 3 mars, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la question de l'initiation des lycéens à la santé.

« Monsieur le ministre, ma question n'est pas liée à l'actualité sanitaire, mais elle tombe fort à propos. Je souhaite vous saisir des préoccupations de santé qui doivent animer les jeunes.

L'interaction de l'ensemble des acteurs du système de santé étant plus que jamais requise, il me paraît nécessaire que les jeunes soient sensibilisés aux questions de santé le plus tôt possible. Le dossier médical numérique, les actions de prévention qui ne cessent de se développer et la sensibilité de plus en plus forte aux questions de santé et de bien-être dans notre société rendent nécessaire que les jeunes soient initiés à l'ensemble de ces questions.

Dès le lycée, ces jeunes pourraient suivre une initiation qui leur permettrait d'acquérir un minimum de connaissances, afin qu'ils puissent devenir acteurs de leur santé en tant qu'usagers des systèmes de santé.

Avez-vous l'intention d'intégrer ces questions dans les programmes du lycée, voire du collège ou, à défaut de généraliser une telle initiation d'emblée, envisagez-vous de permettre des expérimentations en ce sens ?

La parole est à M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Vous avez raison, monsieur le sénateur Michel Canévet, cette question est extrêmement importante. L'école a pour mission de participer à l'apprentissage des droits, des devoirs et des responsabilités qui incombent à chacun en matière de santé. Elle est effectivement une institution propice pour accompagner les élèves dans leur compréhension du système de santé et de ses évolutions.

C'est pourquoi, en la matière, l'école a évolué : alors qu'elle n'était qu'un simple vecteur d'information sanitaire, elle est aujourd'hui un acteur à part entière de la promotion de la santé dans toutes ses dimensions : biologique, environnementale, sociale, psychologique. L'éducation nationale assume ce rôle depuis longtemps, car l'école a la responsabilité, en liaison étroite avec les familles, de veiller à la santé et au bien-être des jeunes.

En milieu scolaire, la promotion de la santé, inscrite à l'article L. 121-4-1 du code de l'éducation, est assurée en particulier par l'éducation à la santé. Cette dernière est mise en œuvre de la maternelle à la classe de terminale au travers d'enseignements transversaux tels que l'éducation à l'alimentation ou encore l'éducation à la sexualité.

En référence à la mission émancipatrice de l'école, l'éducation à la santé a pour objectif de contribuer au développement chez les élèves d'attitudes favorables à leur santé et à celle d'autrui et d'approfondir leurs connaissances à l'égard des services de santé et aux évolutions du système de santé. Elle poursuit également l'objectif de renforcer les compétences psychosociales des élèves ; compétences qui favorisent la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne.

Par ailleurs, afin d'inscrire la promotion de la santé dans une approche globale, l'éducation nationale déploie cette année la démarche « école promotrice de santé » – une des mesures concrètes de la stratégie nationale de santé. Cette démarche dynamique et positive inscrit la promotion de la santé au cœur des projets d'école et d'établissement. Elle repose sur l'ensemble des personnels et des partenariats territoriaux et place encore davantage l'élève au centre.

En effet, l'école promotrice de la santé renforce l'implication des élèves et l'éducation par les pairs en mettant en place des ambassadeurs santé à partir de la rentrée prochaine. Ces élèves ambassadeurs santé sont des élèves volontaires – deux à quatre élèves par niveau de classe –, qui pourront s'impliquer dans le projet d'école ou d'établissement et transmettre à leurs camarades des messages de prévention par un processus de communication interpersonnelle.

En outre, l'éducation nationale veillera à développer chez les élèves un apprentissage de la

citoyenneté numérique. Vous l'avez observé, monsieur le sénateur, la gestion des données personnelles sur les plateformes numériques de santé constitue un défi majeur de notre époque. L'école participe à relever ce défi par l'éducation aux médias et à l'information dès l'école élémentaire.

Enfin, l'école ne peut faire tout cela sans l'expertise des partenaires de santé. Ainsi, j'ai demandé au rectorat de se rapprocher des ARS pour déterminer les objectifs de santé publique prioritaires à mettre en œuvre dans des actions de prévention auprès des jeunes en milieu scolaire. Votre question est donc effectivement d'actualité.

La parole est à M. Michel Canévet, pour la réplique.

**M. Michel Canévet** : Je vous remercie, monsieur le ministre, de ces précisions, qui sont utiles pour appréhender ce qui a déjà été fait. Il me semble toutefois que les modules liés à la santé devraient être un peu mieux identifiés par les élèves, car c'est un gage de réussite et de sensibilisation accrue. Si l'ensemble des dispositifs sont utiles, il me semble que nous devons être particulièrement attentifs sur ce point.

De fait, la situation sanitaire actuelle nous conduit à être encore plus vigilants. Sans doute les établissements prendront-ils en compte ces questions de façon plus prégnante.

## Réouverture des plages



Dans un courrier adressé directement au Premier Ministre, je lui demande de rouvrir l'ensemble des plages bretonnes et de la façade atlantique, dès le 11 mai prochain en ces termes : « Lors de votre allocution devant les députés, à l'Assemblée nationale, le mardi 28 avril dernier, puis à nouveau devant les sénateurs, ce lundi, vous avez présenté les différentes modalités envisagées pour le déconfinement des français à partir du 11 mai prochain, mais vous avez exclu la réouverture des plages le 11 mai, laissant simplement entrevoir une possible réouverture à partir du 2 juin

Via les réseaux sociaux et plusieurs pétitions, de nombreux bretons ont réagi à cette décision et je ne peux que soutenir leur demande de réouverture de l'espace littoral (plages et sentiers côtiers).

En effet, la vaste étendue de nos plages bretonnes et la circulation très faible du virus dans notre région permettent, à mon sens, d'envisager une autorisation de promenade et de pratique d'activités nautiques pour les citoyens.

Tout cela peut être organisé localement, sans difficultés, en tenant compte des réalités physiques de nos territoires littoraux, avec l'appui des élus locaux. De plus, dans le contexte économique très difficile que nous vivons, la réouverture de l'espace littoral permettrait aux entreprises de loisirs de reprendre une activité dont dépend leur survie. Et cela représente de très nombreuses entreprises en Bretagne, mais également en Normandie où le littoral possède des caractéristiques similaires ».

## Ostréiculteurs et contamination par le norovirus - Avec réponse



J'avais demandé adressé à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation concernant la contamination des huîtres en Bretagne par le norovirus, responsable de la gastro-entérite. Neuf zones de production ostréicole sont, début janvier 2020, fermées en Bretagne, et cette contamination affecte près de deux cents entreprises.

Si ces mesures d'interdiction de pêche, de ramassage, d'expédition, de commercialisation et de consommation s'avèrent nécessaires, compte tenu de la présence du norovirus qui se fixe dans la chair des huîtres, il n'en demeure pas moins que cette situation est particulièrement préjudiciable pour les professionnels. ?

Pour les spécialistes, cette contamination est d'origine terrestre et serait due à une conjonction de facteurs comme des températures douces en fin d'année, une résistance des norovirus aux traitements d'épuration, de fortes pluies qui ont pu occasionner des rejets d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau, voire des réseaux d'assainissement collectifs et individuels inadaptés et défectueux...

Face à cette situation, les ostréiculteurs sont particulièrement remontés car ce n'est pas la qualité de l'huître en elle-même qui est en cause mais celle de l'eau (de 100 à 400 litres sont absorbés par jour par une huître). ? Je lui demande donc si des mesures, tant sanitaires qu'économiques - avec des reports de charges, voire des indemnités par exemple -, sont envisagées.

Le ministre m'a répondu que l'épidémie de gastro-entérites qui a touché la France cet automne, couplée aux fortes pluies de début décembre, a conduit à la contamination de nombreux cours d'eau et par voie de conséquence de certaines zones de production de coquillages situées en aval. Les huîtres ont ainsi pu se retrouver porteuses de norovirus, et être, à leur tour, à l'origine de nombreuses toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) pendant la période des fêtes de fin d'année propice à cette consommation.

Lorsque les éléments de preuve convergeaient pour incriminer la consommation de coquillages, les préfets des départements concernés ont procédé aux fermetures temporaires des zones de production contaminées et exigé le retrait du marché des coquillages qui en étaient issus, pour protéger les consommateurs.

Ces fermetures ont concerné plus de 30 zones de production qui pour la plupart ont pu rouvrir après un délai suffisant pour garantir le retour à une situation normale. La situation socio-économique des conchyliculteurs directement impactés par ces fermetures a fait l'objet d'un examen particulier. Les préfets concernés ont dû transmettre, en moins d'une semaine, un bilan permettant d'identifier les préjudices



financiers directs liés aux retraits/rappels de produits et d'activer les dispositifs d'aides pour les entreprises en difficulté. Il est d'ores et déjà possible de mettre en œuvre des mesures de soutien transversales telles que des dispositifs de report d'étalement ou d'allègement des charges sociales, que les conchyliculteurs peuvent solliciter auprès de la mutualité sociale agricole ou de l'établissement national des invalides de la marine. Au niveau national, un plan d'action est en cours de finalisation afin d'améliorer les mesures de prévention, surveillance et gestion de la contamination des coquillages en lien avec les professionnels. En parallèle, les préfets de région devront réunir l'ensemble des acteurs concernés par la problématique (services de l'État, collectivités territoriales en charge de l'assainissement, professionnels, Ifremer). La réunion de tous ces acteurs doit permettre d'engager les réflexions nécessaires à l'élaboration d'un plan local d'action visant à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques

## Les recommandations du Sénat pour le déconfinement



La Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation a fait douze propositions au gouvernement pour réussir le déconfinement, tant au niveau local que national. Parmi ces propositions, on retrouve :

- la création d'un pôle de décision autour du préfet.
- le renforcement du rôle des élus locaux dans la gouvernance des Agences Régionales de Santé mais également dans celle des hôpitaux.
- l'évaluation de la stratégie de réouverture des écoles, collèges, lycées avec les communes, départements et régions.
- la clarification de la doctrine de l'État en matière de distribution et d'usage des masques.
- l'assouplissement des compétences réciproques entre les différents niveaux de collectivités pour améliorer le soutien au petit commerce et au tourisme.
- l'élaboration, en partenariat État-Associations d'élus locaux, un guide pratique à destination des autorités locales.
- la nationalisation de la dette Covid-19 des collectivités territoriales par l'État.
- la demande de conforter les ressources des collectivités territoriales compte tenu de l'impact prévisible considérable de l'épidémie sur leurs moyens et leurs dépenses..

### *Avant le confinement*



- Lundi 2 mars 2020 : je reçois trois étudiants de deuxième année de DUT Gestion Logistique et Transport de l'IUT de Quimper, venus m'interroger dans le cadre de leur projet d'étude « Quimper-Paris : train ou avion ? »

- Vendredi 6 mars 2020 : inauguration de la nouvelle scénographie d'Haliotika, la cité de la pêche présidée par Daniel Le Balc'h et créée en 2000 par la Commune du Guilvinec et son Maire d'alors, Hélène Tanguy. Une très belle présentation de la filière pêche et de la vie à bord d'un

hauturier.

- Vendredi 6 mars 2020 : j'assiste au Comité Unique de Programmation (CUP) des fonds régionaux et européens pour la Cornouaille, dans les locaux de Quimper Cornouaille Développement.

- Samedi 7 mars 2020 : je participe à l'Assemblée Générale de la Fédération des Travailleurs Accidentés et Handicapés -section Finistère sud-, organisée à Pont-L'Abbé. L'occasion de rappeler les préoccupations sur l'emploi et le reclassement des personnes reconnues handicapées ou inaptes à certains postes de travail.

Samedi 7 mars 2020 : je visite le navire Energy Observer qui est en escale à Loctudy, avant d'effectuer un tour du monde. Ce navire à hydrogène, mis à l'eau en avril 2017, a pour objectif de réaliser un tour du monde en autonomie énergétique, sans émissions de gaz à effets de serre, de particules fines et sans bruit.

- Samedi 7 mars 2020 : j'assiste aux essais (concluants) effectués par la SNSM de Loctudy qui vient de réceptionner un nouveau canot léger « semi-rigide », le « Perdrix ». Celui-ci vient en complément de la vedette de sauvetage de 1ère classe « SNS 140 Margodig ».

- Lundi 9 mars 2020 : inauguration de la nouvelle antenne de Banque Publique d'Investissement France installée sur le port de commerce de Brest, en présence de Nicolas Dufourcq, Directeur Général. La BPI accompagne de nombreuses entreprises et peut notamment octroyer des soutiens financiers aux entreprises dont l'activité est affectée par les conséquences de la crise du coronavirus.

- Jeudi 12 mars 2020 : je me rends à Plouzané à l'occasion de l'Assemblée Générale du Technopôle Brest-Iroise. Bilan de l'année 2019 : 54 créateurs et startups accompagnés, pour quinze entreprises créées dans l'année, mais aussi un travail auprès de 46 entreprises innovantes en développement.

- Vendredi 13 mars 2020 : inauguration du Pôle artisanal de la commune de Saint-Jean Trolimon. Un espace qui accueillera une crêperie-épicerie- dépôt de pains et trois artistes : Alice, une jeune céramiste, Jeanne Céline, une peintre et Bruno Charlot, un chantourneur.

- Vendredi 13 mars 2020 : je participe au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, à Plogastel-Saint- Germain.

- Dimanche 15 mars 2020 : tenue des bureaux de vote à Plonéour Lanvern.

#### AU SÉNAT

Gaspard LEMAIRE  
Tél. : 06.63.80.13.25

Octave LOIZILLON  
Tél. : 06.87.42.32.13

#### DANS LE FINISTÈRE

7 rue du Palais 29000 Quimper  
Tél. : 09 67 43 22 77

Jean-François LE GOFF  
Catherine BILIEC



**Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Michel CANEUET. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Michel CANEUET, vous pouvez [vous désabonner](#). Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Seul Michel CANEUET est destinataire des informations que vous lui communiquez. Pour vous abonner cliquez [ici](#). Pour mettre à jour vos coordonnées, cliquez [ici](#).**

--